

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2021-233

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires
portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018
portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2008-181 du 7 juillet 2008, modifiée
relative au Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) au sein
de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-303 du 17 avril 2014
relative aux membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu la décision n° 2017-104
relative aux membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu la décision n° 2020-269
relative aux membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu le règlement intérieur du CEEI
Dans sa version adoptée le 25 avril 2017 ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Marie MOREAU ayant rejoint les membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm, CEEI, pour un mandat s'achevant le 1^{er} mai 2023, l'article 2 de la décision 2020-269 est ainsi rédigé :

2) Membres ayant une expertise dans le domaine de la recherche en santé :

Bruno Clément (Inserm – Rennes)
Christine Dosquet (AP-HP – Paris)
Marie MOREAU (CHU Grenoble)
Raphaël PORCHET (AP-HP – Inserm, Paris)
Isabelle Sermet-Gaudelux (AP-HP – Inserm, Paris)
Michèle Souyri (Inserm Paris)

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2021.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH